

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du vingt-sept août, sous la présidence de Monsieur André JARDIN, Maire.

Etaient présents : JARDIN André Maire, BERNARDIN Jocelyne, 1^{er} adjoint, FRADIN Jacques 2^{ème} adjoint, CHASSIN Murielle 3^{ème} adjoint, BERGER Pascal 4^{ème} adjoint, QUILLIER Roland 5^{ème} adjoint, BIRON Christiane, PRUDHOMME Colette, VOISIN Didier, LAMOUREUX Martine, RAULET Arnaud, DARBELET Nadège, DEGRANGE Hubert, JOLY Sébastien, BOUDONNAT Jean, GACHES Amandine.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme ROUSSET Sandrine, absente, a donné pouvoir à Mme CHASSIN Murielle.

Mme FALLET Laure, absente.

Mr SUREAU Mickaël, absent.

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Jocelyne.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – PRESENTS ou REPRESENTES : 17

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2025.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2025 :

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres effectué par l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier), maître d'ouvrage.

Suite à cette analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse, est cette de l'entreprise EUROVIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de travaux s'élevant à la somme de 102 362.50 € HT soit 122 835.00 € TTC.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION (ACCORD DEFINITIF) AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2025 :

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le programme de voirie 2025 pour un montant de 102 362.50 € HT.

Il indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie (accord définitif) avec globalisation sur 2 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la demande d'aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour un montant de 20 472.50 € correspondant à 20 % du montant des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DE L'EGLISE – DISPOSITIF SOLIDARITE DEPARTEMENTALE :

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le programme de remplacement des portes de l'église pour un montant de 12 453.30 € HT.

Il indique que ce programme peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif « Solidarité Départementale » (Demande d'accord de principe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la demande d'aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour un montant de 5 000 € correspondant à 50 % du montant des travaux plafonné à 10 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MOULINS COMMUNAUTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE – FONDS D'INTERVENTION ET D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES :

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de mise en place d'équipements de vidéosurveillance sur le domaine public de la commune pour un montant estimé de 9 145 € HT.

Il indique que ce programme a été inscrit au budget prévisionnel 2025 et que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de Moulins Communauté dans le cadre du dispositif du fonds d'intervention et d'investissement des communes rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la demande d'aide auprès de Moulins Communauté pour un montant de 4 572.50 € correspondant à 50 % du montant des travaux.

CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE :

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Mr le Maire propose à l'assemblée la création des emplois suivant :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

⊕ Décide, à compter du 1^{er} octobre 2025, de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet

⊕ Décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1^{er} octobre 2025.

⊕ Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE CONTRACTUEL :

Mr le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet, pour assurer la confection des repas à la cantine, suite à l'arrêt maladie de l'agent titulaire.

Mr le Maire propose que l'agent soit recruté en tant que contractuel à temps complet, sur le même grade que l'agent titulaire en arrêt maladie à savoir : adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⊕ Décide de créer à compter du 18 août 2025 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe contractuel à temps complet.
- ⊕ Approuve le nouveau tableau des effectifs du personnel.
- ⊕ Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Mr BERGER Pascal signale que Mr CHATELIER Gilbert a été nommé adjoint technique stagiaire au 1^{er} septembre 2025.

Il informe également que Mr Lucas SANTOS est venu en renfort pendant l'été en tant que saisonnier au service technique.

CONVENTION REDEVANCE SPECIALE 2026 SICTOM NORD ALLIER :

Mr le Maire explique à l'Assemblée qu'il a reçu la convention de redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères et emballages recyclables année 2026. Mr le Maire s'étonne de l'augmentation des tarifs de 63 %. Mr Sébastien JOLY explique que le coût du traitement des déchets est en augmentation. La mairie a la possibilité de se tourner vers un prestataire privé, mais les coûts restent élevés. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

Mr le Maire :

↳ Informe que l'association Ozon Gym va mettre en place des séances de Baby Gym le mercredi. Le Conseil Municipal décide que ces séances auront lieu à la salle des associations.

XXXXXXXXXX

Jocelyne BERNARDIN

- ❖ Fait un point sur le centre de loisirs du mois de juillet :
 - ↳ Thématiques abordées : l'île aux trésors, Star Wars, mon voyage imaginaire.
 - ↳ Déroulé des sessions : activités manuelles, activités ludiques, activités d'initiations sportives, des sorties, des temps libres, des temps calmes.
 - ↳ Activités principales : la danse, sortie à Equ'Yz nature, chasses aux trésors, les deux grandes fresques, sortie à Moulins plage, les gadgets de Star Wars, sortie au Blackfoot, sorties au gymnase.
 - ↳ Les sorties ont été très appréciées par les enfants et les parents.
 - ↳ Le clôture du centre s'est effectuée avec les enfants, les parents et l'équipe d'animation autour d'une petite danse, d'une exposition et d'un verre de l'amitié.
 - ↳ Les repas ont été assurés par la société Sogirest.
 - ↳ L'équipe d'animation était motivée, bienveillante, à l'écoute, disponible, un relationnel fort.
 - ↳ Beaucoup d'équipements mis à disposition.
 - ↳ Satisfaction générale des familles.
 - ↳ Le directeur est partant pour l'organisation du centre l'année prochaine ainsi qu'une animatrice.
- ❖ Donne lecture des effectifs pour la rentrée 2025/2026 :
 - **Ecole Maternelle :**
 - ↳ Petite section : 19 élèves
 - ↳ Moyenne section : 19 élèves
 - ↳ Grande section : 18 élèves

Soit un total de 56 élèves
 - **Ecole élémentaire :**
 - ↳ CP : 14 élèves
 - ↳ CE1 : 20 élèves
 - ↳ CE2 : 23 élèves
 - ↳ CM1 : 19 élèves
 - ↳ CM2 : 17 élèves

Soit un total de 93 élèves

Pascal BERGER

- ❖ Revient sur certains points abordés lors des conseils d'écoles maternelle et élémentaire.

Roland QUILLIER

- ❖ Informe qu'il a assuré avec Pascal BERGER, les permanences de location de la salle polyvalente pendant les congés d'été. Plusieurs remarques ont été faites de la part des usagers concernant le frigo derrière le bar. Jean BOUDONNAT signale que le comptage de la vaisselle n'est pas fait.

Jean BOUDONNAT

- ❖ Informe que suite à la tempête du 25 juin, beaucoup d'arbres et de branches sont cassés et sont tombés dans les fossés. Il est demandé d'écrire aux propriétaires afin qu'ils fassent le nécessaire pour les enlever.
- ❖ Remercie en tant que vice-président du Comité des Fêtes toutes les personnes qui ont assistées à la fête de l'étang. Il remercie Gilbert et Thomas, employés au service technique, ainsi que les conseillers municipaux qui ont participé au montage des barnums.

Sébastien JOLY

- ❖ Demande des informations concernant la construction du bar restaurant communal : Mr VOISIN Didier informe que l'étude béton a été réalisée. L'architecte est actuellement en renégociation des prix avec certaines entreprises. Le début des travaux devrait intervenir fin septembre début octobre.
- ❖ Fait un point sur le SICTOM.

Amandine GACHES

- ❖ Fait part que lors du conseil d'école maternelle, il a été demandé une augmentation du prix par élève qui est actuellement de 42 € par enfants.

Christiane BIRON

- ❖ Signale qu'il y a des trous à boucher route de Coopaca.

XXXXXXXXXXXX

La séance est levée à 21 h.